

10^{-ème} Qualificatif régional longe côte des Pays de la Loire

Samedi 5 AVRIL 2025
Plage des Libraires à Pornichet

Épreuves officielles qualificatives pour la compétition Zone Ouest à
CARCANS

Organisé par :

Le Comité Régional FFRandonnée Pays de la Loire
Le Comité Départemental de Loire Atlantique
Pornichet Atlantic Longe-Côte

SOMMAIRE

Table des matières

1.	Informations générales.....	4
2.	Inscriptions	4
	a) Frais et documents nécessaires	4
	b) Procédure d'inscription.....	5
	c) Modalité de remboursement	5
3.	Règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2025	5
	a) Les Catégories	5
	b) Les épreuves.....	6
4.	Le règlement compétition	7
	a) Règles	7
	b) Mode de Répartition des dossards pour le CDF LC 2025	8
	c) Zones de qualifications régionales (8)	9
	d) Classements et récompense	9
	e) Chronométrage	9
	f) PC Course.....	10
	g) Composition de l'équipe arbitrale	10
	h) Services et secours.....	10
	i) Résultats	10
	j) Représentant/Délégué compétition du club.....	10
	k) Adaptation de l'organisation suivant le contexte sanitaire.....	10
5.	Annexes.....	11
	a) Planning compétition.....	11
	b) Accès	12
	c) Zone de compétition	14
	d) Implantation, occupation de la plage	15
	e) Zone d'échauffement	16
	f) Info Marée du 5/04/2025	16
	g) Charte développement durable	16
	h) Partenaires habituels et occasionnels.....	18

10^{ème} QUALIFICATIF REGIONAL LONGE-CÔTE DES PAYS DE LA LOIRE

FFRandonnée
les chemins, c'est notre passion
www.ffrandonnee.fr



**SAMEDI 5 AVRIL 2025
PLAGE DES LIBRAIRES
A PORNICHET 9h - 18h**



1. Informations générales

Si vous êtes licencié dans un club FFRandonnée en Pays de la Loire et que vous souhaitez vous qualifier pour le Championnat de France 2025 qui aura lieu les 7 et 8 juin à SETE, vous devez vous inscrire au **10ème qualificatif régional de Longe Côte qui se déroulera le samedi 5 AVRIL 2025 à Pornichet.**

Ce qualificatif régional validera votre participation au championnat zone ouest qui se déroulera à CARCANS les 26 et 27 avril 2025 (**Zone Ouest** : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Centre Val de Loire)

Les parcours des épreuves s'effectuent en aller/retour en respectant les règles techniques de la pratique du longe côte, sur un parcours balisé, chronométré et en tenant compte des contraintes du site de pratique.

ATTENTION : les tee-shirts, débardeurs ou autres, de couleur ORANGE sont interdits. Cette couleur est réservée aux arbitres.

Recommandation : pour encore mieux valoriser la compétition auprès des médias et du public, il est recommandé que les compétiteurs d'un même club portent la même couleur de maillot sur lequel apparaît le nom du club.

2. Inscriptions

a) Frais et documents nécessaires

Les frais d'inscription s'élèvent, par personne, à 15€ pour une épreuve et 20€ pour deux épreuves et plus.

Un chèque de caution de 500 € par club sera demandé à la remise des puces.

Le chèque de caution (à l'ordre du comité FFRandonnée Pays de la Loire) est remis sur place. Il sera rendu à l'issue de la compétition, après retour et vérification du matériel.

Pour s'engager aux épreuves, le compétiteur doit :

- Avoir une licence associative FFRandonnée en cours de validité à la date de l'épreuve. Fournir une autorisation parentale (pour les compétiteurs de moins de 18 ans).
- Être inscrit par son club d'appartenance avant la date limite d'inscription. La licence détermine le club d'appartenance. Une équipe ne peut être constituée qu'avec des compétiteurs du même club, la licence faisant foi.
- L'inscription des compétiteurs se fait par l'intermédiaire d'une personne représentant son club (voir procédure d'inscription ci-après).

L'ensemble des données nécessaires à votre inscription constituera le fichier de la manifestation. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Chaque compétiteur autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur et de ses partenaires pour une durée de 5 ans.

b) Procédure d'inscription

Comme déjà annoncé, les inscriptions se font en ligne via une application commune à toutes les régions.

Une seule personne devra réaliser les inscriptions à l'aide du numéro de club et son numéro de licence personnelle.

Lien vers l'application : <https://ffrandonnee-compétitions.fr/LCMA/index.php>

Du 13 mars au 24 mars minuit inclus.

Passé cette date il est toujours possible d'opérer des changements dans une équipe qualifiée conformément à l'article 4 des règles d'organisation des compétitions de longue côte (version du 19/07/2024).

Rappel : pour chaque concurrent, seul le nom doit être saisi. Le logiciel ira chercher les autres renseignements directement dans le système de gestion de la vie fédérale. Il vous restera à créer vos équipes (attention, dans ce logiciel, une personne participant à une épreuve solo est considérée comme une équipe).

Pour toute difficulté, vous pouvez contacter : Chantal Le Gall, référente LCMA régionale
(06 64 13 20 51) referentlcma85@gmail.com

Règlement en ligne obligatoire sur le logiciel d'inscription

Calculez au préalable le montant de vos inscriptions.

c) Modalité de remboursement

Épreuve solo : toute demande d'annulation formulée jusqu'au 27 mars 2025 inclus sera acceptée et les frais d'inscription seront remboursés. Au-delà, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Épreuve par équipe : toute demande de changement d'un ou plusieurs équipiers dans une équipe sera acceptée jusqu'au 27 mars 2025 inclus. Au-delà, plus aucun changement ne sera accepté, et toute équipe incomplète devra annuler sa participation.

L'annulation d'une équipe sera acceptée jusqu'au 27 mars 2025 inclus et les frais d'inscriptions remboursés. Au-delà de cette date, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

3. Règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2025

a) Les Catégories

- **Pour participer au CDF 2025 les compétiteurs (en solo et en équipe) doivent s'être qualifiés lors des qualificatifs régionaux de leur région d'appartenance et inter-régions.**
- Un compétiteur (en dehors de la catégorie déficient visuel) peut participer à plusieurs compétitions.
- Des dossards différents seront attribués pour chaque course.
- Un compétiteur sera classé dans la catégorie d'âge correspondant à l'âge qu'il aura dans le courant de l'année 2025
- La mixité de catégorie d'âge dans une équipe est autorisée (excepté Minimes/Cadets). C'est l'âge du plus jeune compétiteur qui détermine la catégorie de classement. La présence d'un junior dans une équipe est autorisée mais le sur-classement ne peut être que d'une catégorie (senior). Celui-ci n'est pas pris en compte comme le plus jeune donc l'équipe est automatiquement classée dans la catégorie senior.

Catégories	Années de naissance
Minimes/Cadets	2010 à 2013
Juniors	2008 et 2009
Seniors	1986 à 2007
Masters 1	1976 à 1985
Masters 2	1966 à 1975
Masters 3	1955 à 1965
Masters 4	1955 et avant

Nécessité de fournir une autorisation parentale pour les compétiteurs de – de 18 ans

b) Les épreuves

	Types	Distances	Catégories
Solo	Mono Pagaie	50m	F / H - MIN/CAD à M4 + DV
Solo	Mains nues	200m	F / H - MIN/CAD à M4 + DV
Solo	Mains nue	800m	F / H - JU à M4
Binômes	Libre	400m	F / H / Mx - MIN/CAD à M4
Relais	Mono Pagaie	4 x 50m	Mixtes 2F/2H

- Les gants **non palmés** en néoprène ou autres sont autorisés pour les compétitions à mains nues.
- Pour le binôme 400m libre, les engins de propulsion doivent être de **même nature pour les deux compétiteurs** (exemple les deux en pagaies simples ou les deux en longe-up, etc....).

4. Le règlement compétition

a) Règles

L'ensemble des règles générales d'organisation, objet du paragraphe III -3 du présent mémento fédéral s'appliquent.

Le port de vêtements en néoprène adaptés aux conditions climatiques est conseillé. Le port de chaussures ou chaussons aquatiques est obligatoire sous peine de ne pas pouvoir participer aux épreuves. Le port de chaussures avec crampons moulés ou vissés style chaussures de football ou à pointes est strictement interdit.

Tous les ustensiles de propulsion manuelle et non motorisée sont autorisés en fonction du type d'épreuve (pagaies, gants palmés, plaquettes, Longe Up, ...).

Des dossards et des puces électroniques seront distribués aux référents club le matin de la compétition. Le référent club se chargera de distribuer à chacun de ses compétiteurs le dossard correspondant à l'épreuve. Si le compétiteur fait plusieurs épreuves, il devra changer de dossards. Les référents club se verront remettre lors du briefing matinal un listing détaillé avec, par épreuve, le nom des compétiteurs participants, ainsi que les numéros de dossards et de puces correspondants.

Chaque concurrent (ou le capitaine pour les équipes) devra, sous peine de se voir refuser le départ, porter un dossard.

Chaque compétiteur ou chaque équipe sera équipé de puces électroniques. Ces puces électroniques devront être restituées en une seule fois par le référent club à la fin de la compétition.

Chaque concurrent devra se présenter 5 minutes avant son horaire de départ dans la chambre d'appel sous peine de disqualification.

Pour les binômes, le capitaine d'équipe le porteur de la puce devra impérativement être :

- Le premier à passer la ligne de départ,
- Le dernier à passer la ligne d'arrivée.

Si cette consigne n'est pas respectée, l'équipe sera disqualifiée.

Pénalités :

Des Pénalités sont attribuées aux compétiteurs pour non-respect des règles techniques de pratique du Longe-Côte :

- Non-Respect d'un bon niveau d'immersion pendant une durée qui n'est pas ponctuelle : à partir d'un point défini dans l'eau, le bon niveau d'immersion se vérifie face au compétiteur et consiste à avoir au minimum le bassin dans l'eau. Application d'un stop & Go.
- Non-Respect du pas du longeur : il est interdit de courir, de tirer, de tenir ou pousser un compétiteur. Application d'un stop & Go.
- Non-Respect de la règle de rattrapage (tout compétiteur rattrapé doit s'écarter pour laisser passer le rattrapant afin de ne pas entraver son évolution et lui laisser le BNI favorable). Application d'un stop & Go.
- Il est interdit de profiter de l'aspiration ainsi créée pour les épreuves type Contre La Montre individuel ou par équipes. Afin d'éviter les contacts il est interdit d'utiliser un moyen de propulsion lors de la phase de dépassement côté compétiteurs. Application d'un stop & Go.
- Non-Respect de la règle de contournement : se fait toujours Mer Terre. Application d'un stop and go.
- Prise d'appui sur un point de contournement. Reprendre le contournement dans le bon sens.
- Heurt ou prise d'appui d'un point de contournement en le faisant chuter. Carton rouge, Disqualification.
- En cas de faux départ :
 - 1er faux départ, retour au point de départ ;
 - 2ème faux départ par le même compétiteur ou équipe, Carton rouge Disqualification.
- En cas de non-présentation du compétiteur ou de l'équipe complète en chambre d'appel à l'horaire prévu :
 - 1er appel : prends le départ en dernier
 - 2e appel 1 minute après le 1er appel : carton rouge, disqualification.

- Se jeter volontairement sur la ligne d'arrivée sans appui au sol : Carton rouge, Disqualification.

Ces non-respects s'appliquent à tout compétiteur.

La règle du BNI se juge sur le longueur de tête.

Stop & Go : l'arbitre siffle et marque un angle droit avec ses deux mains. Le compétiteur ou l'équipe s'arrête. Dès l'arrêt effectif l'arbitre siffle et lève le bras, le compétiteur ou l'équipe repart.

Disqualification (carton Rouge) :

En plus des motifs notifiés ci-dessus, une équipe ou un compétiteur peuvent être disqualifiés, sur décision motivée du jury, pour tout manquement grave au règlement notamment en cas de :

- Non-respect des règles de chronométrage ;
- Équipe incomplète à l'arrivée ;
- Tenue incorrecte (port de chaussures avec crampons style chaussures de football ou à pointes, de mauvaise position du dossard ou de la puce de chronométrage) ;
- Non-respect des consignes données par un officiel ;
- Non-assistance à un compétiteur en difficulté sollicitant de l'aide ;
- Abandon de déchets divers, pollution ou dégradation des sites par un compétiteur ou un membre de son entourage ;
- Attitude/comportement antisportif, insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation, de tout bénévole et compétiteur ;
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

Toute équipe disqualifiée n'est pas classée

Les délégués de club disposent de 30 minutes après affichage des résultats pour poser réclamation.

Ce délai doit être identifié par l'heure d'affichage inscrit sur la liste de classement.

En cas de disqualification le délégué de club sera prévenu au début du délai de réclamation.

Pour rappel : le port de chaussures avec crampons vissés style chaussures de football ou à pointes est strictement interdit.

Le dossard doit être porté sur la partie haute de la poitrine et visible.

b) Mode de Répartition des dossards pour le CDF LC 2025

Chaque région réalisant un qualificatif régional, suivant le règlement en vigueur, a la possibilité de qualifier ses compétiteurs comme suit :

- Les 3 premiers de chaque épreuve par catégorie d'âge (exceptée la catégorie minime-cadet et déficients visuels), augmenté par la prise en compte du temps scratch (8 premiers) sont qualifiés pour participer aux Championnats de Zone Ouest. La prise en compte du temps scratch dans le mode de sélection a pour objectif d'éviter d'éliminer des athlètes performants, évoluant dans des catégories au niveau relevé.
- Si un des 3 premiers qualifié (solo et équipe) ne peut pas participer au championnat de zone, l'arbitre régional qualifie le solo ou l'équipe suivante (4^e) et ainsi de suite.
- A l'inscription sur le logiciel, il est important que le club signale si le participant participera aux épreuves zone et championnat.

***Les compétiteurs de la catégorie minime-cadet et déficient visuel sont automatiquement qualifiés pour le CDF sous réserve de participation au qualificatif régional.**

c) Zones de qualifications régionales (8)

- Hauts de France / Grand Est / Bourgogne Franche-Comité
- Normandie / Ile de France
- Bretagne
- Pays de Loire / Centre Val de Loire Nouvelle Aquitaine
- Occitanie
- PACA / Corse / AuRa
- DOM-TOM.

d) Classements et récompense

Pour le CDF 2025, trois classements seront réalisés :

- Un classement championnat de France au scratch, c'est à dire toutes catégories confondues (médaillés aux 3 premiers F/H et éventuellement Mixtes de chaque épreuve)
- Un classement championnat de France par catégories d'âge pour les Minimes/Cadets et les Déficiants Visuels.
- Un classement des clubs. Tous les clubs seront classés selon leurs résultats (coupes remises aux 5 premiers clubs). Les clubs qui auront remporté des podiums seront classés sur le mode olympique en fonction du nombre de médailles d'or, d'argent et de bronze. Pour tous les clubs qui n'auront pas remporté de podiums, le classement sera établi sur la base du rang obtenu dans chaque épreuve, dans chaque catégorie d'âge et de sexe.
- Même si leur participation aux divers championnats est autorisée, seuls les athlètes de nationalité française pourront apparaître et être récompensés dans un classement officiel de la fédération.
- 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Pour tout complément d'information : Patrick Pouget CTN en charge des pratiques compétitives :

ppouget@ffrandonnee.fr

e) Chronométrage

Article 7-1 : La mise en place d'un chronométrage électronique est privilégiée sur les qualificatifs et pour le championnat de France.

Pour les équipes, le temps de départ et d'arrivée est pris sur le même compétiteur « capitaine ». Celui-ci passe en premier, de l'équipe, la ligne de départ et en dernier, de l'équipe, la ligne d'arrivée.

Compte tenu des temps réalisés le chronométrage doit être capable de restituer des temps au centième.

En cas de problème sur ce système ou d'ex-aequo, il sera fait appel au jury d'épreuve.

f) PC Course

Le PC Course est installé dans le poste de secours. Son entrée est strictement réservée aux membres de jury, à l'arbitre régional, aux arbitres adjoints et directeur de course.

Un contrôle Anti-Dopage peut avoir lieu. Il sera situé dans le local du poste de secours de Poincaré.

g) Composition de l'équipe arbitrale

- Arbitre régional : Jocelyne RIVALIN
- Directeur de course : Alain BENOIT
- PC course : SPORTIDENT
- Jury d'épreuve :
 - Bernard CHENEAU Président du CRRP et du CDRP 85
 - Chantal LE GALL Référent FFRP LC/MA en Pays de la Loire
 - 2 compétiteurs (une femme et un homme) tirés au sort par l'arbitre régional avant le début de la compétition.
 - Le directeur de course : Alain BENOIT

Les membres du jury devront être disponibles à proximité immédiate du PC course durant la ½ heure suivant les résultats afin de pouvoir statuer le plus rapidement en cas de réclamation.

h) Services et secours

Afin d'assurer la sécurité des concurrents et de l'ensemble des personnes présentes durant cette journée, un dispositif est composé d'animateurs longe côte/marche aquatique (tous titulaires du PSC1).

La manifestation est déclarée auprès de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et à ce titre les moyens de secours (nom de l'organisme) que sont les pompiers sont informés de son organisation. Des moyens de liaisons sont également établis entre les organisateurs et les dispositifs de sécurité et de surveillance.

i) Résultats

Les résultats seront affichés au terme des épreuves et à la fin de la compétition sur les tableaux installés au PC Course. Suivant les conditions sanitaires en vigueur, les résultats pourraient être remis en main propre à chaque délégué de club.

Chaque délégué de club bénéficiera de 30 minutes après l'affichage des résultats pour porter réclamation, en utilisant le formulaire prévu à cet effet qui devra être apporté au PC Course.

Les réclamations ne pourront porter que sur une pénalité attribuée à un compétiteur ou une équipe par un juge. Les réclamations seront examinées par les membres du jury d'épreuve et recevront une réponse écrite. Formulaire joint au dossier.

j) Représentant/Délégué compétition du club

Chaque club engageant des compétiteurs est représenté par un représentant / délégué compétition, licencié FF Randonnée du club. Il représente l'ensemble des compétiteurs de son club lors des épreuves et est le seul interlocuteur pour les organisateurs. Il est le seul à pouvoir poser « réclamation » pour ses compétiteurs.

k) Adaptation de l'organisation suivant le contexte sanitaire

Suivant le contexte sanitaire, le comité d'organisation sera dans l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Qualificatif régional se déroule dans les meilleures conditions possibles, conformément aux directives gouvernementales et préfectorales en vigueur. Le cas échéant, une note d'information sera envoyée ultérieurement à chaque délégué de club.

5. Annexes

a) Planning compétition

7h15	Accueil arbitres et bénévoles (près du poste de secours Poincaré)
7h30	Briefing des arbitres
7h45	Accueil des compétiteurs
8h00	Remise des puces et dossards à chaque délégué de club.
8h30	Briefing d'ouverture avec les responsables de club
8h45	Photo sous l'arche
9h00	Période d'échauffement
9h30	Départ des 800m solo
11h00	Départ des binômes 400m adultes
11h15	Départ des binômes 12/15 ans
11h45	Regroupement des récipiendaires
12h00	Remise des médailles du matin
14h00	Départ 200m Handi
	Départ solo 200m
15h00	Départ Solo 50m pagaie
15h30	Départ 4 X 50 m pagaie
16h30	Cérémonie remise des médailles de l'après-midi
	Pot de l'Amitié

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils seront établis en fonction du nombre d'engagés et pourront évoluer selon les conditions de mer et de météo.

b) Accès

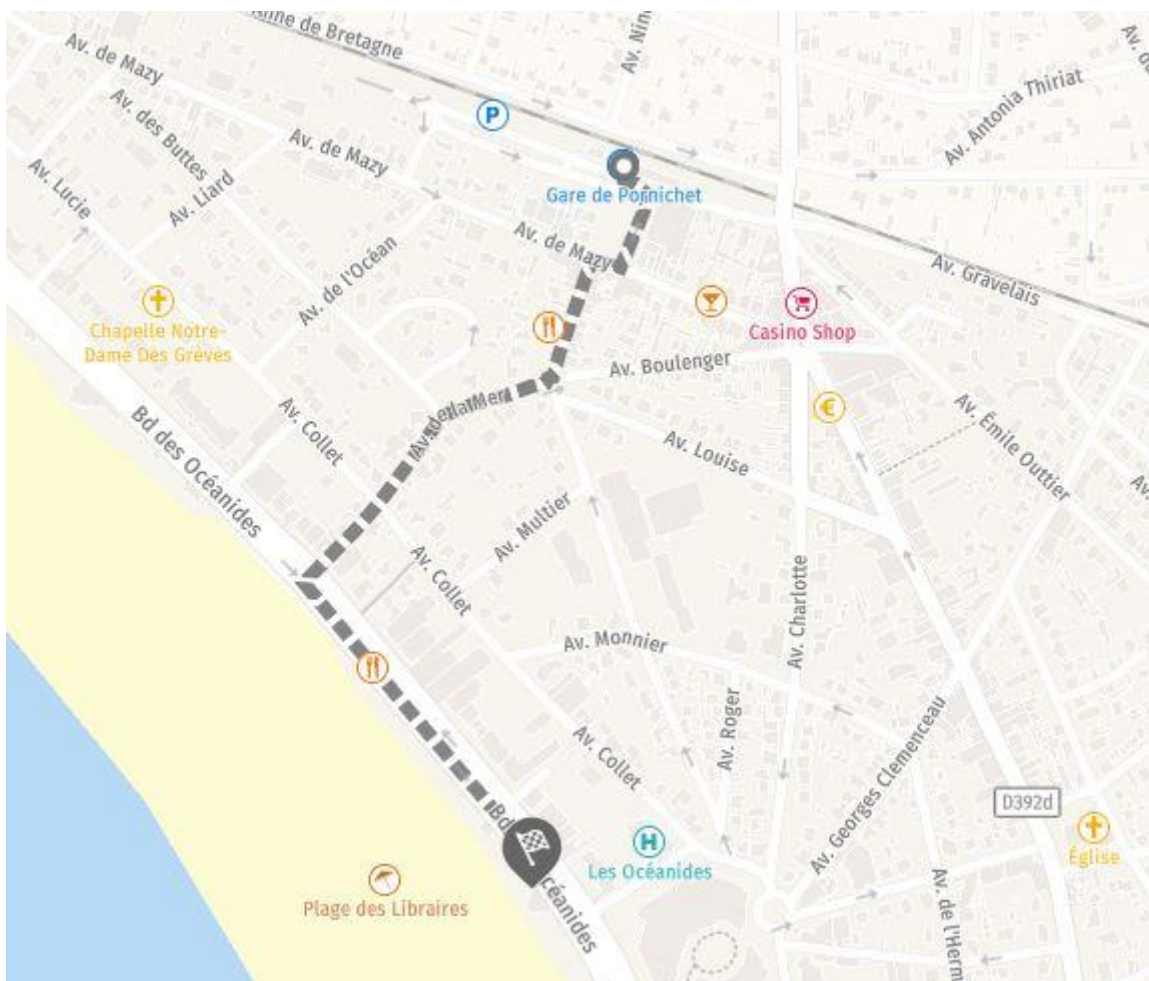
VOUS RENDRE AU QUALIFICATIF

Nous souhaitons que notre évènement réponde aux engagements de la charte de la FFR et notamment 90% de déplacements en mobilité durable – c'est-à-dire en train ou en covoiturage à 3 par voiture

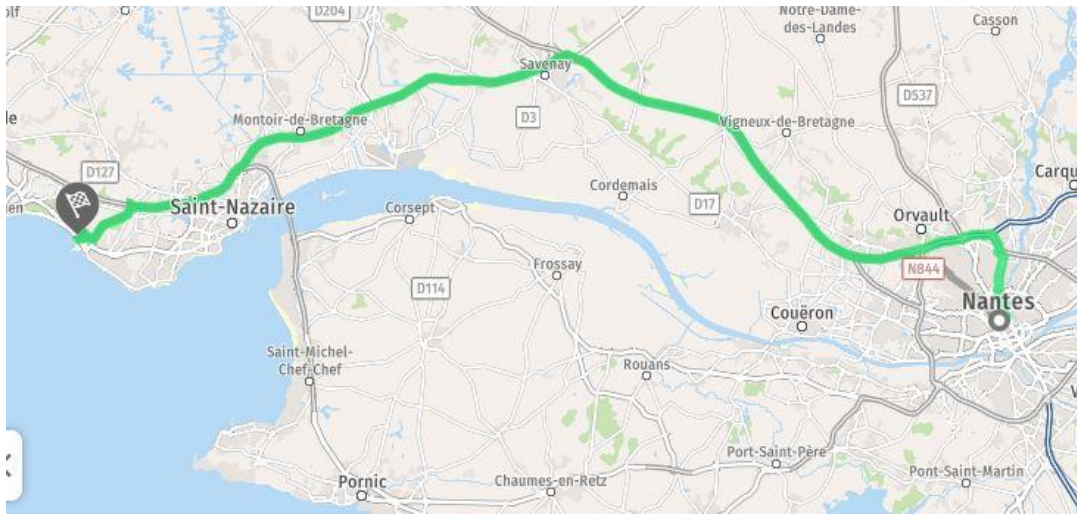
ACCES EN TRAIN

Descendre à la gare de Pornichet. Le site se trouve à 10 mn à pied

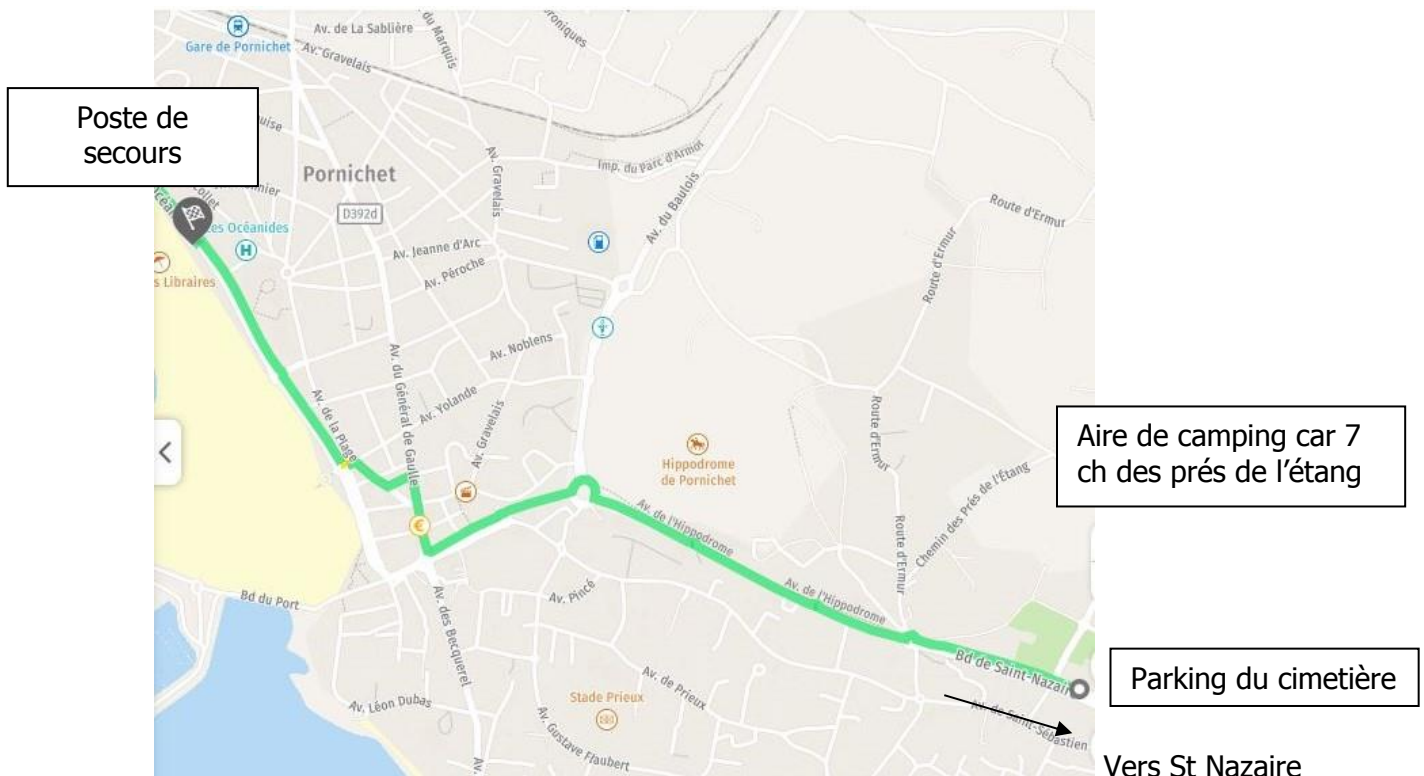
Trajet depuis la gare 10mn à pied



Accès depuis NANTES en voiture



Trajet depuis le parking du cimetière vers Poste de Secours POINCARE



Arrivée Boulevard des Océanides en covoiturage, seulement un endroit pour la dépose des covoitureurs et des effets personnels.

Le stationnement des véhicules est prévu parking du cimetière Av de l'hippodrome. Une navette vous véhiculera. 7mn en véhicule et 32 mn à pied 2.5km.

Pour les camping-cars une aire se situe 7 chemin des prés de l'étang.

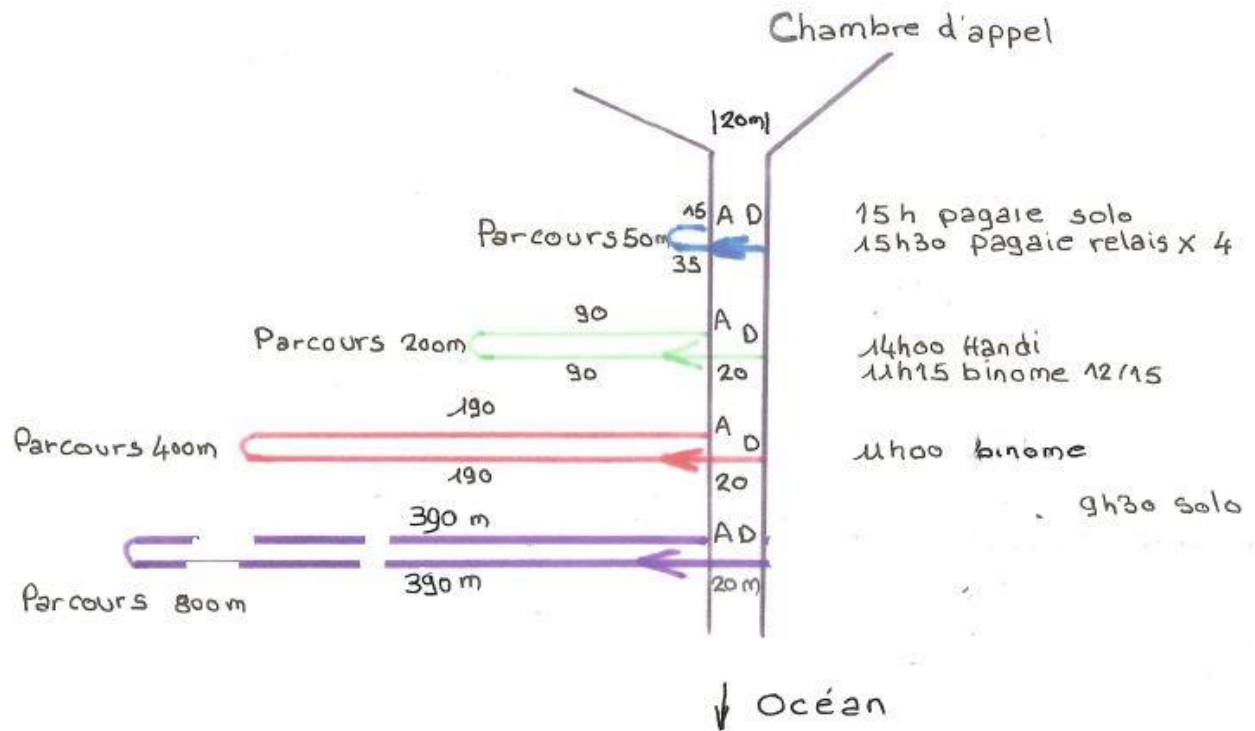
LONGE-CÔTE 2025
Championnat des Pays de la Loire
Occupation des la plage des Libraire - PORNICHET

échelle 1/3000^{ème}

d) Implantation, occupation de la plage

PORNICHET

Occupation de la plage des libraires pour le championnat des pays de la Loire longue côte 2025



e) Zone d'échauffement

Devant l'arche

f) Info Marée du 5/04/2025

Basse mer : 4h59

Coefficient 42

Pleine mer : 13h04

Basse mer : 17h26

g) Charte développement durable

Le CRRP, représentant en Pays de la Loire de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre s'est engagé à organiser le sélectif régional des Pays de la Loire, le samedi 5 avril 2025 dans le respect de la **charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements**. Elle vise ainsi à accompagner les organisateurs d'événements sportifs dans la mise en place des Objectifs du Développement Durable ainsi qu'au respect des objectifs environnementaux nationaux tels que l'atteinte de la neutralité carbone et la préservation de la biodiversité.



Le qualificatif régional des Pays de la Loire présente ci-dessous sur chacun des engagements les objectifs qu'il se fixe à atteindre et les moyens d'y parvenir.

POUR LIMITER ET MESURER NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

ENGAGEMENTS	OBJECTIF	MOYENS
ENGAGEMENT 1 : Alimentation durable	80 % de l'offre alimentaire durable	Café/thé certifiés AB ou équitables Viennoiseries ou gâteaux locaux Fruits secs AB
ENGAGEMENT 2 : Mobilités durables	90 % des déplacements en mobilité durable	Encourager le covoiturage à 3 ou le train (précision sur le plan d'accès) Prévoir une navette pour éviter des déplacements sur le lieu de la manifestation
ENGAGEMENT 3 : Réduction des déchets	Réduction du plastique à usage unique	Utilisation de cups réutilisables/prêt du matériel nécessaire Fontaine à eaux de 8l Tri des déchets (poubelles différenciées)
ENGAGEMENT 4 : Sites naturels, espaces verts et biodiversité	1 programme d'action pour la biodiversité et l'éducation à l'environnement	Proposition d'une fresque quiz biodiversité par l'association nazairienne sur le climat
ENGAGEMENT 5 : Préservation des ressources en eau et en énergies	100 % de la consommation d'énergie et d'eau maîtrisée et optimisée	Peu de C° d'eau et d'énergie sur place

POUR AGIR POUR UNE ÉCONOMIE PLUS RESPONSABLE

ENGAGEMENT 6 : Achats responsables	1 politique d'achats responsables opérationnelle sur l'ensemble des familles d'achats stratégiques	Achat de médailles plus écologiques en bois
ENGAGEMENT 7 : Sponsoring	80 % des sponsors sont impliqués dans l'atteinte des objectifs de la Charte	Communication aux sponsors de la charte et intégration dans les conventions de partenariat cette thématique
ENGAGEMENT 8 : Empreinte numérique	1 état des lieux ou diagnostic réalisé	Pas d'utilisation de matériel numérique spécifique Centralisation des informations via les clubs

POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Contribution à une société plus inclusive	1 programme d'actions contribuant à la construction d'une société plus inclusive	Manifestation ouverte à tous/tes sans discrimination
ENGAGEMENT 10 : Promotion de l'égalité femmes- hommes	1 programme d'actions visant à réduire les inégalités de genre	Manifestation ouverte à tous et toutes
ENGAGEMENT 11 : Accessibilité pour les Personnes en Situation de Handicap (PSH)	1 programme d'actions dédié aux personnes en situation de handicap	Manifestation ouverte aux PSH (plage accessible aux PSH)
ENGAGEMENT 12 : Cause solidaire	1 engagement (au moins) dans une cause solidaire	Participation de PALC à Octobre Rose

POUR INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER

ENGAGEMENT 13 : Gestion responsable des bénévoles et des volontaires	1 programme d'actions dédié à la gestion responsable des bénévoles et des volontaires	Sensibilisation prévue en amont de la manifestation sur la charte/remboursement des frais
ENGAGEMENT 14 : Mobilisation interne à la démarche d'écoresponsabilité de l'événement	1 action (au moins) de mobilisation autour des enjeux de l'écoresponsabilité événementielle réalisée auprès de chaque partie prenante interne	Intégration de cette charte dans le dossier du compétiteur. Demande de retour sur le moyen de transport utilisé
ENGAGEMENT 15 : Éducation au développement durable	1 programme d'éducation au développement durable	Proposition fresque quizz fresque du climat

h) Partenaires habituels et occasionnels

Comité Départemental Randonnée Pédestre

Comité Régional Randonnée Pédestre

Conseil Régional des Pays de Loire

Comité Régional Olympique Sportif

A.N.S.

DRAJES

VVF Villages

GROUPAMA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE

CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

CREDIT MUTUEL

INTERSPORT

MAIRIE DE PORNICHET

OMS DE PORNICHET

Formulaire de réclamation :

Représentant/délégué de club :

Nom & prénom :

E-mail :

Tél :

Heure de remise des résultats :

Catégorie concernée :

Équipe ou longueur concerné :

Motif de la réclamation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Heure de dépôt au PC course :

Signature du représentant/délégué de club :

Réponse du jury :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....